



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1806

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1806 intitulé :

Règlement remplaçant le Règlement relatif au stationnement n° 1694 (RMH 330)

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 6 avril 2021;

QUE ce règlement entre en vigueur le 1^{er} mai 2021;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce septième (7^e) jour du mois d'avril deux mille vingt-et-un (2021).

Marie-Hélène Rivest, notaire
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca